

Examen professionnalisé d'accès au corps des adjoints administratifs

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2017-340) concernant l'examen professionnalisé d'[accès au corps des adjoints administratifs](#) relevant du ministre chargé de l'agriculture vient de paraître.

Attention : cette note de service a été modifiée par une nouvelle note ([SG/SRH/SDDPRS/2017-421](#)) parue le 11 mai 2017. Les modifications concernent les dates d'inscription et de dépôt de dossier. Par ailleurs, la nouvelle note lève l'ambiguïté sur l'accès à cet examen pour les agents affectés dans les établissements d'enseignement technique et d'enseignement supérieur agricoles, qui leur est bien ouvert. Cependant, le nombre et la répartition des places ne changent pas.

Les dates figurant dans cet article ont donc été modifiées en conséquence.

Cet examen professionnalisé est destiné à permettre la titularisation des agents contractuels en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés du

ministère chargé de l'agriculture, qui remplissent les conditions fixées par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. Ces conditions sont rappelées dans cette [note de service](#).

Le nombre de places offertes est fixé à 63. Ces places se répartissent de la façon suivante :

- ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (*y compris enseignement*) : 13 places ;
- office national de la chasse et de la faune sauvage : 42 places ;
- institut français du cheval et de l'équitation : 6 places ;
- agence de services et de paiement : 1 place ;
- FranceAgriMer : 1 place.

Les lauréats sont titularisés dans le corps des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe et affectés dans les services précités.

L'examen comporte une épreuve orale unique d'admission, consistant en un entretien avec le jury d'une durée totale de vingt minutes (*y compris l'exposé du candidat*).

Calendrier

- **Pré-inscriptions : du 13 avril au 19 mai 2017** sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- Date limite de retour des dossiers d'inscription et des dossiers RAEP : 31 mai 2017 dernier délai (le cachet de La Poste faisant foi).
- Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 5 septembre 2017 à Paris.

A noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).

La note de service :

[2017-340_final](#)